

Charte d'engagement pour les personnes en situation de handicap

En tant qu'acteurs du développement professionnel, **ALL WEB CREATION** s'engage à développer ses offres de formation pour les adapter aux personnes en situation de handicap.

« Toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté. »

*Article 2 de la loi n° 2005-102 - du 11 février 2005**

Nous sommes conscients que chaque handicap présente des formes différentes (santé, âge, spécificités physiques...) et que nous devons prendre en compte chaque cas en cherchant à adapter notre dispositif.

Chaque personne est unique, son handicap également. Au-delà de ses capacités d'apprentissage, nous prenons en compte les spécificités de chaque situation.

En fonction des cas, nous analyserons chaque besoin afin de pouvoir proposer des aides techniques, humaines et organisationnelles.

Nous ne proposons pas de solutions magiques et dans le but de garantir la réussite du projet de formation, nous cherchons à accompagner chaque personne, voir à l'orienter lorsque qu'une solution ne peut être trouvée à l'intérieur de notre organisme.

Notre politique d'accueil de stagiaires en situation de handicap vise à :

- Faire progresser nos pratiques professionnelles et nos méthodes pédagogiques
- Développer nos compétences et nos connaissances en matière d'accueil de personnes en situation de handicap
- S'assurer que toute personne intégrée dans nos formations dispose des mêmes dispositifs d'apprentissage sans discrimination.

Dans cette démarche, nous réalisons :

- Une veille sur les moyens, les matériels pédagogiques spécifiques aux handicaps garantissant ainsi l'accès au savoir pour tous
- La mise en place de partenariat avec des structures spécialisées dans les handicaps mobilisables à tout moment pour nous accompagner dans nos procédures
- Nous tissons des relations avec des personnes et organismes référents.

Les organismes référents

L'**Agefiph** (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées). Sa mission est de favoriser l'insertion professionnelle, le maintien dans l'emploi, et l'évolution professionnelle des personnes en situation de handicap dans les entreprises. Elle s'articule autour de la gestion des contributions des entreprises, la proposition de services et d'aides financières pour les entreprises et les personnes, et l'animation d'un réseau de partenaires. Elle a déployé à compter de 2020 la Ressource handicap formation dans toutes les régions. Cette ressource, mobilisable par les organismes de formation ou les personnes en situation de handicap, a pour mission de coordonner la mise en place de solutions afin de sécuriser l'entrée et le suivi de la formation en prenant en compte les besoins de compensation de la personne en situation de handicap

Les **Cap emploi** sont des organismes de placement spécialisé. Présents dans chaque département, les conseillers du réseau Cap emploi apportent aide et conseils pour le recrutement, l'intégration et le maintien dans l'emploi de collaborateurs en situation de handicap

Dans chaque département, les **Maisons Départementales des Personnes Handicapées** (MDPH) accueillent, informent, accompagnent et conseillent les personnes en situation de handicap ainsi que leurs proches.

Pour toute inscription :

Que vous soyez chef d'entreprise ou de service, ou collaborateur d'entreprise, nous vous demandons de prendre contact le plus tôt possible avec notre organisme.

Plus nous avons de temps, meilleures seront les solutions proposées et la qualité d'accueil.

Votre interlocutrice dédiée, **Florentine POUCHIN** vous proposera un entretien pour définir les conditions d'accès et mettre en place les solutions adaptés (bâtiments accessibles, équipement...).

05 53 73 52 99
formation@allweb-creation.com